

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Surcharge du RHNe : invitation à se diriger vers les autres alternatives pour les cas non vitaux et obligation de porter le masque

Le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) fait face à une surcharge exceptionnelle de son dispositif en lits. Pour limiter les délais d'attente aux services d'urgences des sites de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, les Autorités sanitaires cantonales invitent les personnes souffrant de pathologies non vitales à se diriger vers les autres solutions existantes dans le canton. Afin d'éviter d'aggraver encore la situation, le RHNe rend obligatoire dès ce mercredi 8 janvier le port du masque dans les zones de soins.

Les services d'urgence du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) sont surchargés, notamment en raison de l'épidémie de grippe, de la propagation de virus respiratoires et d'une hausse des cas de traumatologie. Cet afflux massif de personnes nécessitant une hospitalisation entraîne une saturation du dispositif en lits, avec plus de 430 patient-e-s hospitalisés sur les différents sites de l'institution, contre 340 à 360 en situation normale.

Éviter les délais d'attente aux urgences

Dans ce contexte de très forte affluence, le département des urgences du RHNe donne la priorité à l'accueil des cas graves. En conséquence, les patient-e-s souffrant de pathologies bénignes doivent patienter plus longtemps avant d'être pris-e-s en charge. Face à cette situation, les Autorités sanitaires cantonales prient la population de se tourner vers les autres solutions en cas de situations non vitales.

Plusieurs options sont possibles :

- Contacter son médecin traitant : premier interlocuteur pour toute situation de santé, même en dehors des horaires de consultation. La [cartographie neuchâteloise](#) permet de trouver un médecin acceptant de nouveaux patient-e-s.
- Centrale téléphonique des médecins de garde : tél 0848 134 134
- Urgences pédiatriques : tél 0848 134 134
- [Centre médical des Cadolles](#), Neuchâtel
- [Policlinique de l'Hôpital de La Providence](#), Neuchâtel
- [Centre Medbase Neuchâtel La Côte](#), Corcelles
- [Policlinique RHNe du Val-de-Travers](#), Couvet
- [Permanences Volta](#), Fleurier et La Chaux-de-Fonds
- [Policlinique de la Clinique Montbrillant](#), La Chaux-de-Fonds
- Pharmacies : durant leurs horaires d'ouverture, les pharmacies peuvent donner des conseils. En dehors de ces heures, appeler le 0848 134 134 qui renseignera sur la pharmacie de garde.

Consulter le taux d'occupation en temps réel

Les Autorités sanitaires rappellent que les équipes médicales et soignantes des centres d'urgences du RHNe sont entièrement mobilisées pour répondre aux urgences vitales. Les patient-e-s souhaitant s'y rendre peuvent consulter la fréquentation de ceux-ci via le [site internet du RHNe](#). Pour rappel, le personnel des urgences du RHNe applique un système de tri gradué qui permet de déterminer rapidement la gravité des situations afin d'assurer que les cas les plus urgents soient pris en charge en priorité. Les patient-e-s sont ainsi classé-e-s sur une échelle de 1 à 4, allant de l'urgence extrême à la situation moins pressante.

Autre mesure prise pour limiter les risques de contagion des virus : le Collège des directions du RHNe introduit dès ce mercredi 8 janvier l'obligation de porter le masque dans les zones de soins (visiteurs-euses et collaborateur-trice-s de l'institution).

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Contacts :

**Vincent Huguenin-Dumittan, chef du Service cantonal de la santé publique (SCSP),
tél 032 889 62 00**

**Claire Charmet, présidente du Collège des directions, Réseau hospitalier neuchâtelois
(RHNe), tél. 032 967 24 04**

Neuchâtel, le 8 janvier 2025